



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

N°65-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	18	Autorisation de signature de la demande de subvention dans le cadre du programme européen LEADER
Votants	19	Installation d'une micro ferme pédagogique

◇ Convocation du 6 juillet 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 juillet s'est réuni en session ordinaire Salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaél CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Béatrice KOCH, M Jérôme RETIF, Mme Sabine LEDINGTON, M Stéphane DELANOE, Mme Delphine JEGU, M Julien CADOREL, Mme Noémie SAFFRE, M Hubert DE CUSSAC, Mme Virginie GUITTARD, M Patrick HECHT, Mme Karine VULQUIN, MM Mikaël TUBAUD, Maxime GUISENEUF, Mme Magaly BRIEY, M David PARIS

Absente excusée : Mme Gwenaëlle HORHANT

Procuration : Gwenaëlle HORHANT donne pouvoir à Delphine JEGU

✍ David PARIS a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

L'objectif général :

Dans le cadre de la sollicitation d'une aide LEADER pour la réalisation de la micro-ferme, le Conseil Municipal doit délibérer une nouvelle fois pour acter le montant attribué.

Le budget :

DEPENSES (par type de dépenses prévues)		RECETTES		%			
- Clôtures moutons	4 730,00 €	- LEADER	12 721,48 €	64%			
- Clôtures poulailler	1 505,90 €	Autofinancement :	7 155,84 €	36 %			
- Protection rucher	3 393,83 €						
- Matériel d'élevage volailles	408,26 € 1 850,00 €						
- Prestation d'éco pâturage	3 369,33 €						
- Matériel d'apiculture et pédagogique pour le rucher	4 386,00 € 234,00 €						
- Local de rangement							
- Support de communication							
TOTAL :	19 877,32 €				TOTAL :	19 877,32 €	100 %

.../...

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet présenté ;
- D'approuver le plan de financement exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention

Décision :

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté ;
- APPROUVE le financement de l'opération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de subvention afférente à l'opération.
- PRÉCISE que La commune assurera l'autofinancement de ce projet, quel que soit le montant des cofinancements accordés.

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2020

Le Maire,

Gwénaél CRAHES